

VOUS DEVEZ FAIRE PARTIE

DE LA

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH

1. Parce qu'elle est l'association de secours mutuels par excellence ;
2. Parce qu'elle progresse continuellement en valeur et en nombre ;
3. Parce qu'elle établit des succursales ou des bureaux de perception partout où l'intérêt des membres l'exige ;
4. Parce qu'elle paie des secours aux ayants-droit, immédiatement après leur admission comme membres actifs ;
5. Parce qu'elle a pour but de venir en aide à ses membres d'une manière efficace et de pourvoir aux besoins de la veuve et des orphelins d'un membre décédé ;
6. Parce qu'elle accorde à ses membres en cas de maladie, des secours plus élevés que tout autre société et cela à la plus grande commodité des malades ;
7. Parce que les contributions qu'elle prélève sur ses membres sont moins élevées que celles que prélèvent sur leurs membres les autres sociétés de secours ;
8. Parce qu'elle est destinée à devenir une des plus puissantes sociétés de secours mutuels de notre province ;
9. Parce qu'elle repose sur les meilleurs principes de moralité, d'ordre et d'économie ;
10. Parce qu'il n'y a pas de distinction entre ses membres, riche ou pauvres, réunis dans le même but et la même foi ;
11. Parce qu'elle admet au nombre de ses membres, après examen médical, toute personne âgée de 18 à 50 ans ;
12. Parce qu'elle est incorporée par un acte de la Législature de Québec, (53 Vict., chap. 92.)